[Le Plagiat] Université

Par **systemecrach**, le **25/06/2009** à **22:58**

Bonjour,

je vous écris car j'ai un petit soucis avec ma faculté. Après des propos plus ou moins discriminatoires d'un de mes professeurs j'ai décidé de contacter mon Doyen pour lui faire part de mon mécontentement sous peine d'action en justice. Il faut dire que l'année passée il m'était déjà arrivé la même chose.

Le problème est qu'à ce professeur je lui aie rendu un dossier dont la majorité du contenu a été pompé sur internet. Pas forcément sur des sites d'auteurs plus sur des sites de petits webmasters (qui reste des auteurs évidemment).

Après un entretien avec mon doyen celui-ci me menace de m'attaquer pour fraude sous forme de plagiat et moi de l'autre coté de l'attaquer pour tous les mésaventures qui me sont arrivées à la faculté. En gros il m'a fais tout simplement du chantage.

Je risque si je met avec effet mes "menaces" de passer au conseil de discipline avec soit un "zéro" pur le devoir dans le meilleur des cas soit "exclusions" dans le pire des cas pour les sanctions.

Mais au dessus de ça au niveau judiciaire même je risque même pour un étudiant de Licence plus ? Beaucoup plus ?

Merci d'avance pour vos réponses !) Image not found or type unknown

Par **systemecrach**, le **25/06/2009** à **23:00**

Merci d'avance en tout cas.

Par **akhela**, le **26/06/2009** à **07:40**

Le plagiat c'est ne pas citer ses sources, si tu les as cités tu ne risque rien (même au niveau universitaire).
Si tu ne les as pas cité, tu risque l'exclusion mais également l'interdiction de te présenter aux

examens des diplômes nationaux et aux concours officiels pendant quelques années (je ne sais plus le max : 3, 5 ou 10 ans).
Judiciairement, si tu as été publié les auteurs des textes plagiés peuvent se retourner contre toi pour l'équivalent en droit littéraire de la "contrefaçon" (mais sur internet c'est peu probable).

Par **systemecrach**, le **26/06/2009** à **08:13**

:wink:

Ok merci Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **26/06/2009** à **09:46**

Bonjour,
[quote="systemecrach":1bd3a1yp]
propos [u:1bd3a1yp]plus ou moins[/u:1bd3a1yp] discriminatoires d'un de mes professeurs[/quote:1bd3a1yp]
C'est-à-dire ?
[quote="systemecrach":1bd3a1yp]l'année passée il m'était déjà arrivé [u:1bd3a1yp]la même chose[/u:1bd3a1yp].[/quote:1bd3a1yp]
C'est-à-dire ?
[quote="systemecrach":1bd3a1yp]
[u:1bd3a1yp]tous les mésaventures[/u:1bd3a1yp] qui me sont arrivées à la faculté[/quote:1bd3a1yp]
C'est-à-dire ? On ne porte pas plainte pour "[i:1bd3a1yp]mésaventures[/i:1bd3a1yp]".
[quote="systemecrach":1bd3a1yp]
En gros il m'a fais tout simplement du chantage.
[/quote:1bd3a1yp]
Autre explication : le Doyen considère peut-être que votre projet de plainte n'est pas justifié ([u:1bd3a1yp]que vous en a-t-il dit ?[/u:1bd3a1yp]) et il a probablement trouvé ce moyen pour 'tuer dans l'oeuf" votre projet.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés